Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212202089-20260526-20260507-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

L'an deux mille vingt-six le vingt mai à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à l'ancienne salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BARBÉ, 1er Adjoint.

En exercice : 19

M. BARBÉ. BAZY. DUVAL. GALLAIS. GESLIN. HAMONET. MAILLET. ODYE. PINAULT. SIMONET. Mmes ALIX. BEAUCÉ. BORDEAU. DUVAL. GILLOUAYE. MOMEUX. MERCIER. PRECHOUX. ROBIN.

Présents : 15

Votants : 18

Absents excusés :
Jean-Victor DUVAL (Pouvoir donné à Jean-Claude BARBÉ)
Sandra GILLOUAYE (Pouvoir donné à Joëlle MOMEUX)
Carine MERCIER (Pouvoir donné à Laurent ODYE)

Absents :
Jean-Michel HAMONET

Date de la convocation :
Le 13 mai 2026

Délibération n°2026-05-07 : Travaux du mur mitoyen derrière la mairie

Monsieur BARBÉ informe le conseil municipal que le mur en mitoyenneté avec le propriétaire de la parcelle AB147 doit être refait ou à défaut consolidé car il menace de tomber sur la voie publique.

Un devis a été demandé à une entreprise plouasnaise spécialisée en maçonnerie, un rendez-vous a eu lieu en mairie avec le propriétaire et un courrier lui a été envoyé pour l'informer de la participation qui lui serait demandé en fonction des devis qui seraient retenus par l'assemblée délibérante.

M BARBE explique les deux solutions retenues pour remettre le mur en état :

- Mur de 1,20m avec grillage pour un montant de 8,131.80€ TTC.
- Mur remaçonné à l'identique pour un montant de 11,334.60€ TTC.

Ouï l'exposé de M BARBÉ, le conseil municipal :

- **AJOURNE** la présente délibération faute de réponse du riverain,
- **OPTE** pour un mur plein en pierre du fait de la minéralité de la commune,
- **DEMANDE** d'interroger d'autres artisans présents sur la commune.

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 21/05/2026
Publié ou notifié le : 21/05/2026

Jean-Claude BARBÉ,
1er Adjoint

Sabrina BEAUCÉ,
La Secrétaire

MAIRIE DE PLOUASNE
Côtes-d'Armor